

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 9 décembre 2025 à 9h30

Salle des assemblées à l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence

Sièges en exercice : 51

Quorum : 26

La séance est présidée par le Président, Monsieur Pascal RIFFLART.

### ► Appel des délégués présents : 26

#### **Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CaAM) :**

Brigitte FOURÉ, Marc FOUCAULT, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Florence RODINGER, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE Anne PINON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON;

#### **Communauté de communes Avre Luce Noye (CcALN) :**

Hubert CAPELLE ;

#### **Communauté de communes du Grand Roye (GR) ::**

Bénédicte THIEBAUT ;

#### **Communauté de communes Nièvre et Somme (CcN&S)**

Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD ;

#### **Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CcPdC) :**

Michel WATELAIN - ;

#### **Communauté de communes Somme Sud-Ouest (Cc2SO) :**

Alain DESFOSSÉS, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET;

#### **Communauté de communes Territoire Nord Picardie (CcTNP) :**

Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Bernard THUILLIER ;

#### **Communauté de communes du Val de Somme (CcVS) :**

Brigitte LEROY ;

### ► Délégations de vote : 9

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Franck DARRAGON,  
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ,  
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX,  
Georges DUFOUR a donné pouvoir à Anne PINON,  
Jean-Philippe DELFOSSE a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS,  
Annick LEMAIRE a donné pouvoir à Patrick GAILLARD,  
Pascal BOHIN a donné pouvoir à Isabelle DE WAZIERS,  
Christelle HIVER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER,  
Didier DINOARD a donné pouvoir à Brigitte LEROY;

### ► Excusés, absents : 14

Margaux DELÉTRÉ, Benoît MERCUZOT, Michel DESPERELLE, Annie VERRIER Alain DOVERGNE, Catherine QUIGNON, Albert NOBLESSE, Alain SURHOMME, Delphine DELANNOY, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Claude CLIQUET, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN ;

### ► Sièges vacants non remplacés : 2

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Président invite les membres du Comité syndical de respecter une minute de silence, en hommage de Monsieur Joël SUIN, Maire de la commune de Trois-Rivières et 1er Vice-président de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

▶ **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Hubert CAPELLE est désigné secrétaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

▶ **Approbation du compte-rendu du 14 octobre 2025**

Le compte-rendu du Comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2025, transmis à l'ensemble des membres et soumis à l'avis des membres.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Annonce de l'ordre du jour :

▶ <b>DELIBERATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>1. FINANCES : Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2026</b> ....	<b>2</b>
<b>2. FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2026</b> .....	<b>3</b>
<b>3. RESSOURCES HUMAINES : Convention mutualisation poste AVÉLO 3 – 2025/2027</b> .....	<b>6</b>
<b>4. SCOT/URBANISME : Avenant 1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols</b> .....	<b>6</b>
▶ <b>INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	<b>7</b>
<b>5. FINANCES : Fonds vert PCAET</b> .....	<b>7</b>
<b>6. FINANCES : Avenant convention CRRTE</b> .....	<b>9</b>
<b>7. SCOT : Concertation publique</b> .....	<b>11</b>
<b>8. INSTANCES SYNDICALES : Calendrier prévisionnel post-électoral</b> .....	<b>11</b>

▶ **DELIBERATIONS**

**1. FINANCES : Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2026**

Comité syndical autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du Pôle métropolitain du Grand Amiénois dans les limites énoncées ci-dessous et d'inscrire un montant d'anticipation de 48 125 € au budget 2026 et d'autoriser l'inscription par anticipation des crédits suivants :

Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2025	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	181 500 €	45 375 €
21	Immobilisations corporelles	11 000 €	2 750 €
	Total	192 500 €	48 125 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2. FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le Président rappelle l'évolution de la méthodologie d'élaboration du budget en début de mandat, se recentrant sur les projets réels liés aux compétences propres du Pôle métropolitain ainsi que sur ses missions principales. Cette pratique a permis de donner plus de visibilité aux priorités, aux ambitions et aux enjeux importants pour les territoires.

- B. FOURE souligne que le budget est adapté aux besoins réels des territoires, permettant aux EPCI de faire face aux contraintes budgétaires importantes et d'anticiper cette année de transition, impliquant une évolution de l'exécutif en raison des élections municipales. Le budget se veut raisonnable et maîtrisé, notamment en termes de personnel. Elle rappelle que le PMGA est un outil facilitateur pour mener à bien de nombreuses actions et des projets essentiels dans les territoires.
- F. OUADI détaille les chapitres principaux et relève les économies réalisées entre 2024 et 2026, notamment sur les charges en personnel, rendues possible grâce à une redistribution des postes et à une réorganisation des missions.
- Le Président remercie et félicite les agents du Pôle métropolitain, en mettant en avant l'investissement et la qualité professionnelle de l'équipe présente.

### Préparation du Document d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2026.

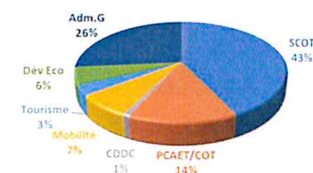
Chapitres Dépenses - Fonctionnement & Investissement	Dépenses	Subventions et mutualisations 26	Reste à charge
Chapitre 011 - Charges à caractère général	443 290 €	334 526 €	108 764 €
Chapitre 012 - Charges de personnel (avec ADS)	1 034 800 €	673 333 €	361 467 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	677 140 €	82 000 €	595 140 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	144 500 €	30 000 €	114 500 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	11 000 €	4 625 €	6 375 €
	2 310 730 €	1 124 484 €	1 186 246 €

sans prise en compte de l'excédent

### Ventilation des dépenses

	SCOT	PCAET/COT	CDDC	Mobilité	Tourisme	Dev Eco	Adm.G
chap.011	21 810 €	134 700 €	11 600 €	67 210 €	13 400 €	5 000 €	189 570 €
chap.012	432 000 €	62 000 €	3 000 €	97 000 €	60 900 €	124 400 €	255 500 €
chap.65	415 000 €	102 140 €	4 500 €	- €	- €	- €	155 500 €
chap.20	120 000 €	23 000 €	- €	- €	- €	- €	1 500 €
chap.21	- €	- €	- €	3 000 €	- €	- €	8 000 €
	988 810 €	321 840 €	19 100 €	167 210 €	74 300 €	120 400 €	610 070 €

### % DÉPENSES PAR COMPÉTENCE



### Situation et dépenses en personnel (Prévisionnel du tableau des effectifs 2026)

	Fonction	Grade	Catégorie/Contrat	Pourvu/A pourvu	Compétence
1	Directrice	Ingénieur en chef	Fonctionnaire territorial	Pourvu	Administratif / Charges structurantes
1	Finances/instances	Attaché	Fonctionnaire territorial	Non Pourvu	Administratif / Charges structurantes
1	Responsable finances	Rédacteur P 1ère classe	Fonctionnaire territorial	Pourvu	Administratif / Charges structurantes
1	Opérateur finances	Adjoint administratif Principal	Fonctionnaire territorial	Pourvu	Administratif / Charges structurantes
1	Responsable mobilité CRTE	Attaché	Fonctionnaire territorial	Pourvu	Administratif / Charges structurantes
1	Développeur Eco mutualisé	Attaché	CDI	Pourvu	Dev Eco / Projet partagé (mutualisé) (CCALN-CCGR)
1	Chargé de mission Avélo3	Rédacteur	Contrat 2,5 ans (financement 7 EPCI)	Pourvu au 17/11/2025	Mobilité / Projets partagés (mutualisés) (7 EPCI)
1	Territoire d'Industrie	Attaché	Contrat 1 an Financement Etat (25/26/27)	Pourvu au 17/11/2025	Dev Eco / Projet partagé mutualisé (CAM/PC)
1	GUP Responsable PCAET	Attaché	Fonctionnaire territorial	Pourvu	PCAET / Charges structurantes
1	GUP Responsable Tourisme	Attaché	Fonctionnaire territorial	Pourvu	Tourisme / Charges structurantes
1	GUP Assistante Direction	Rédacteur	Fonctionnaire territorial	Pourvu	Administratif / Charges structurantes
1	GUP CDDC	Attaché	Fonctionnaire territorial	Pourvu	CDDC / Charges structurantes

5 agents « Titulaires »	Effectif et charges PMGA (dont 1 mutualisé)
2 agents « Contractuels »	Effectif et charges PMGA (dont 2 mutualisés)
4 agents « GUP »	Effectif CAM (1 Transfert de charges) (GUP CDDC pris en charge à 100% par CAM)
11 agents au total	

## Projets/Actions partagés

Les projets partagés (validés par les élus) sont des actions mutualisées qui ont déjà fait ou feront l'objet d'une délibération, d'un engagement de dépenses ou d'appels d'offres.  
Ces projets sont compensés par des recettes (subventions ou participation des EPCI concernées).

Projets	Dépenses 2026	Subventions et mutualisations en 2026	Part de la contribution 2026	
Schéma Directeur de l'Energie (6 EPCI) report 2025	50 000 €	50 000 €	0 €	Délib BP 2025
Personnel ADS	432 000 €	432 000 €	0 €	
Poste dév éco ALN/GR	72 000 €	74 400 €	+ 2 400 €	
Poste Territoire Industrie	52 400 €	52 400 €	0 €	
AVELO 3 (7 EPCI)	55 810 €	33 526 €	- 22 284 €	Délib BP 2025
Poste AVELO 3 (7 EPCI)	53 000 €	40 833 €	- 12 167 €	Délib BP 2025
<b>Total</b>	<b>715 210 €</b>	<b>683 159 €</b>	<b>- 32 051 €</b>	

## Projets-Actions proposés / arbitrés / reportés et nouveaux

Projets	Dépenses 2026	Subventions et mutualisations En 2026	Part de la contribution 2026
Adhésion Agence française des chemins de Compostelle	5 000 €	5 000 €	0 €
Bilan du tourisme	5 400 €		5 400 €
Plateforme PCAET	70 000 €* Total	70 000 €* 75 000 €	5 400 €

\* La plateforme PCAET fera l'objet d'un financement partagé si décision est prise de lancer un appel d'offres pour cette action.

↳ L'adhésion à l'Agence française des chemins de Compostelle est une dépense mutualisée, qui ne sera supportée que par les EPCI concernés et intéressés. Cette participation a été envisagée de sorte à réduire le coût des cotisations qu'auraient dû supporter les territoires en adhérant individuellement.

Les Communautés de communes concernées : Avre Luce Noye, Pays du Coquelicot, Territoire Nord Picardie et Communauté d'agglomération Amiens Métropole.

À consulter : <https://somme-compostelle.fr/index.php/itineraires-compostelle-somme/>

↳ Le montant inscrit pour le changement de la plateforme PCAET, dont le marché arrive à terme en 2026, est prévisionnel. Le Pôle métropolitain analyse actuellement le nouvel outil proposé par l'ADEME, afin de s'assurer des performances de la plateforme vis-à-vis des exigences requises pour le suivi du plan climat et des attentes propres aux différents territoires impliqués.

### Historique des contributions :

Année	Contribution Statutaire	Contribution Action
2019	850 000 €	338 496 €
2020	850 000 €	454 500 €
2021	850 000 €	Non appelée
2022	850 000 €	Non appelée
2023	1 418 522 €	
2024	1 268 423 €	
2025	1 254 844 €	
<b>2026 :</b>	<b>1 186 246 € à maxima</b>	
<b>Besoin de financement :</b>	<b>986 246 € avec excédent estimé à +/- 200 000€</b>	

Projection 2026 : avec simulation d'excédent de 200 000 €

EPCI	PFIA 2025	PFIA Répartition en % PFI	Contribution 2025 avec simulation excédent	Projet AVELO3 Axe 3	Poste AVELO3 axe 4	Projection Schéma Directeur de l'énergie (7EPCI)	Participation pour postes mutualisés	Total par EPCI
CA Amiens métropole	234 518 335	0,5857	578 664 €	- €	- €	2 381 €	69 700 €	650 745 €
CC Avre Luce Noye	16 389 359	0,0410	40 440 €	2 188 €	1 119 €	2 381 €	37 200 €	83 328 €
CC Grand Roye	27 732 578	0,0694	68 429 €	2 188 €	1 119 €	2 381 €	37 200 €	111 317 €
CC Nièvre et Somme	21 252 733	0,0532	52 440 €	2 188 €	1 119 €	2 381 €		58 128 €
CC Pays du Coquelicot	25 090 367	0,0626	61 761 €	2 188 €	1 119 €	- €	11 200 €	76 268 €
CC Somme Sud Ouest	31 850 454	0,0797	78 590 €	2 188 €	1 119 €	2 381 €		84 278 €
CC Territoire Nord Picardie	23 028 733	0,0576	56 822 €	2 188 €	1 119 €	2 381 €		62 510 €
CC Val de Somme	19 898 581	0,0498	49 099 €	2 188 €	1 119 €	2 381 €		54 787 €
<b>Total</b>	<b>399 701 140</b>	<b>1</b>	<b>986 246 €</b>	<b>15 316 €</b>	<b>7 833 €</b>	<b>16 667 €</b>	<b>155 300 €</b>	<b>1 181 362 €</b>

2025 contribution et participations des EPCI

Participations EPCI versées en 2025

EPCI	Contribution délib 01/04/25	Futureproofed délib 08/04/24	Poste AVELO3 délib 01/04/25	Projet AVELO3 délib 01/04/25	Poste mutualisé D.Eco convention en cours	Postes GUP (PCAET) convention 01/04/25	Poste mutualisé TI*	Projection Schéma directeur de l'énergie*	TOTAL	comparatif 2025/2025
CAAM	744 122 €	5 990 €	- €	- €	- €	43 875 €	5 000 €	2 778 €	801 765 €	-248 796
CC ALN	50 194 €	2 650 €	1 119 €	2 188 €	37 200 €			2 778 €	96 129 €	-28 476
CCGR	84 075 €	2 650 €	1 119 €	2 188 €	37 200 €			2 778 €	130 010 €	-17 045
CCN&S	65 252 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	- €			- €	71 957 €	-36 374
CCPC	79 055 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €			5 000 €	- €	90 760 €	-40 255
CC2SO	97 878 €	4 147 €	1 119 €	2 188 €	- €			2 778 €	108 110 €	-16 678
CCTNP	71 526 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	11 750 €			2 778 €	92 759 €	-22 502
CCVS	62 742 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	11 750 €			2 778 €	83 975 €	-20 840
<b>TOTAL</b>	<b>1 254 844 €</b>	<b>29 029 €</b>	<b>7 833 €</b>	<b>15 316 €</b>	<b>97 900 €</b>	<b>43 875 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>16 668 €</b>		<b>-430 966</b>

2026 estimation participations avec excédent (PFIA 2025)

Prévision Participations EPCI 2026

EPCI	Contribution	Poste mutualisé D.Eco	Poste mutualisé TI	compensation PCAET	Poste AVELO3	Projet AVELO3	Schéma directeur de l'énergie	TOTAL	comparatif 2025/2026
CAAM	578 664 €	- €	11 200 €	58 500 €	- €	- €	2 381 €	650 745 €	151 020 €
CC ALN	40 440 €	37 200 €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	83 328 €	12 801 €
CCGR	68 429 €	37 200 €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	111 317 €	18 693 €
CCN&S	52 440 €				1 119 €	2 188 €	2 381 €	58 128 €	13 829 €
CCPC	61 761 €		11 200 €		1 119 €	2 188 €	- €	76 268 €	14 492 €
CC2SO	78 590 €				1 119 €	2 188 €	2 381 €	84 278 €	23 832 €
CCTNP	56 822 €	- €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	62 510 €	30 249 €
CCVS	49 099 €	- €			1 119 €	2 188 €	2 381 €	54 787 €	29 188 €

Répartition des contributions totales par EPCI (y compris participation RH)

EPCI	2023	2024	2025	2026 avec simul. excédent	2027*	2028*	Evolution
CAAM	1 204 148 €	1 050 561 €	801 765 €	650 745 €	828 415 €	498 040 €	
CC ALN	114 064 €	124 605 €	96 129 €	83 328 €	132 930 €	67 044 €	
CCGR	152 373 €	147 055 €	130 010 €	111 317 €	169 628 €	87 699 €	
CCN&S	103 610 €	108 331 €	71 957 €	58 128 €	74 264 €	38 700 €	
CCPC	125 469 €	131 015 €	90 760 €	76 268 €	110 185 €	58 078 €	
CC2SO	134 665 €	124 788 €	108 110 €	84 278 €	108 550 €	57 997 €	
CCTNP	109 959 €	115 261 €	92 759 €	62 510 €	80 010 €	41 934 €	
CCVS	100 791 €	104 815 €	83 975 €	54 787 €	69 883 €	36 234 €	

\* Contribution 2027 et 2028 sans prise en compte des excédents ou déficits

- F. OUADI rappelle qu'en raison du calendrier électoral 2026, le BP2026 présenté ce jour sera complété par un budget supplémentaire lors d'un Comité syndical qui se tiendra dans le courant du mois de mai ou juin 2026. Cela afin de permettre la prise en compte de l'excédent qui résultera de l'approbation du Compte administratif 2025.

Le Président ouvre le débat pour recueillir les remarques ou questions relatives aux orientations budgétaires 2026 comme prévu à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les orientations budgétaires présentées n'apportant pas de remarques, le Comité syndical confirme que le débat a bien été mené.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. RESSOURCES HUMAINES : Convention mutualisation poste AVÉLO 3 – 2025/2027**

Rappelant que le Comité syndical du 5 avril dernier a délibéré sur les participations financières des EPCI pour le projet AVELO 3 décliné en 2 axes : Axe 3 dit Projet (Animation/promotion) et axe 4 dit Poste (recrutement d'un chargé(e) de mission)

Le Président donne la parole à Madame Lauryn CHARLES-PLUS, recrutée depuis le 17 novembre 2025 pour une durée d'un an en qualité de Chargée de mission AVELO3, pour la mise en œuvre et l'animation du plan de mobilité cyclable dans les territoires membres.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. SCOT/URBANISME : Avenant 1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols**

Il est rappelé que le Pôle métropolitain conventionne avec les Communautés de communes Nièvre & Somme, Somme Sud-Ouest et Territoire Nord Picardie et leurs communes (2021-2027) en faveur de l'instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme. À la suite de l'évolution de la quote-part, il est nécessaire de régulariser les conditions de conventionnement reprenant le taux appliqué pour couvrir les frais d'encadrement et les moyens matériels :

- Ancienne quote-part appliquée : 12 % de la masse salariale ;
- Nouvelle quote-part proposée : 8% de la masse salariale ;

Cette diminution reflète un recentrage des charges réelles du service et permet une réduction du coût supporté par les collectivités partenaires.

Démonstration de l'économie sur la facturation 2024 :

	Facturation 2024 taux à 12%	Simulation taux à 8%	Différence
CCTNP	131 247,00 €	126 559,00 €	- 4 688,00 €
CC2SO	180 973,00 €	174 510,00 €	- 6 463,00 €
CC N&S	120 937,00 €	116 618,00 €	- 4 319,00 €
Total	433 157,00 €	417 687,00 €	- 15 470,00 €

Les autres éléments de la convention demeurent inchangés, à l'exception de mises à jour mineures concernant les missions (transmission SITADEL) et les moyens humains sans impact financier significatif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ► INFORMATIONS DIVERSES

### 5. FINANCES : Fonds vert PCAET

Le Président rappelle que le Pôle métropolitain a engagé les démarches de demande de financement auprès des services de l'Etat au titre du Fonds vert, pour les projets inscrits au Plan climat du Grand Amiénois (PCAET). Cette enveloppe de 1 152 788,61 €, sera répartie sur les huit EPCI en fonction des projets proposés.

La Préfecture a récemment fait connaître plusieurs évolutions majeures relatives aux modalités d'attribution, complexifiant de manière significative la remontée des projets éligibles. À l'issue des nombreux échanges entre la Directrice du Pôle métropolitain et les Directeurs généraux des services des territoires, une liste provisoire a été soumise aux services de la Préfecture pour arbitrage. En parallèle, le Pôle métropolitain a négocié avec la Préfecture le principe d'autoriser les EPCI à déposer de manière individuelle leurs projets présélectionnés sur la plateforme dédiée afin de faciliter le versement des fonds.

En raison de la récente évolution des modalités, la liste initiale n'a pas été validée dans sa totalité par la Préfecture. Afin de ne pas perdre l'enveloppe, le Président indique à l'assemblée que le Bureau Syndical a remis un accord de principe lors de la séance du 25 novembre 2025 pour autoriser les EPCI à faire remonter les nouveaux projets susceptibles d'intégrer la liste du fonds vert PCAET et permettre le versement des financements.

La nouvelle liste des projets est présentée après le rappel des modalités d'éligibilités :

- Les projets ont débuté après juillet 2025,
- Financement maximum à hauteur de 80%,
- Aucun cumul avec d'autres subventions,
- Les projets intègrent les indicateurs et axes du Plan climat du Grand Amiénois,
- Le rapport d'attribution est fixé en fonction de la population des territoires. Le Pôle métropolitain s'engage à optimiser les montants demandés afin que les territoires puissent bénéficier d'un montant maximum sur les fonds disponibles ;
- A l'issue du dépôt des dossiers sur la plateforme de l'Etat, un acompte de 50% devrait être versé dans l'attente du solde, qui sera perçu à l'issue de l'envoi des justificatifs de réalisation des travaux.

La clé de répartition des territoires prévoit un calcul basé sur le nombre d'habitants, sauf pour les projets suivants :

- CCALN : le projet ALMEO est déjà été financé par ailleurs et bénéficiera d'un reliquat FNADT.
- CCVS : L'opération initialement proposée ne remplissant pas l'ensemble des critères imposés n'a pu être retenue et a été remplacée par un autre projet bénéficiant également d'autres financements en parallèle. Le territoire percevra le reliquat de la différence.

## Liste des projets retenus au titre du financement FOND VERT\_PCAET

EPCI	Action	Axe PCAET	Montant prévisionnel	Engagement	Plan de financement	FOND VERT PCAET
CAAM	Amiens Métropole- Rénovation énergétique du gymnase Dupontreue	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en énergie . Action 1 : construire et rénover des bâtiments durables	458 333	Démarrage des travaux 20 octobre 2025	fonds vert : 60%	275 000
	Amiens Métropole Centrales solaires en toitures et en ombrières de parking sur la Station d'épuration d'Arbonne. L'électricité produite sera autoconsommée par la STEP, permettant à	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en énergie - Action 3 : développer les ENR	1 250 000	Notification du marché en octobre 2025/ 1ère visite de chantier en novembre 2025	fond vert : 22%	275 000
CCGR	Montdidier: Continuité écologique et dynamique fluviale	Axe 2 : transition de l'agriculture et aménagement durable . Action 2 : Lutter contre les inondations et l'érosion des sols	244 000	Devis ITV Lynxdrone, Etude Altereo ITV: septembre 2025 MOE : fin 2025 Travaux : 2026	fond vert : 31%	76 695
CCVS	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable : Lotissement les Longues Vignes à Corbie	Axe 6 : faire mieux avec moins . Action 2 : Protéger la ressource en eau	400 000	Préparation de chantier Septembre 2025	agence de l'Eau : 30% + 20% avance remboursable DETER 25% FOND VERT 5%	20 000
CC2SO	Création d'un Pôle Alimentaire Local : construction d'une cuisine centrale et d'une légumerie	Axe 2 : transition de l'agriculture et aménagement durable . Action 1 : promouvoir et développer des pratiques agricoles adaptées aux enjeux du PCAET. Axe 5 : développement économique en transition	8 333 333	Consultation des entreprises : 2ème semestre 2025 et délibération actant le choix du candidat retenu décembre 2025	Fonds vert _ PCAET 1,8% Etat : 3,36% € Région : 8,4% € (sollicité)	152 246
CCPC	Lutter contre le ruissellement à Morlancourt	Axe 2 : transition de l'agriculture et aménagement durable . Action 2 : Lutter contre les inondations et l'érosion des	470 000	Demande de DIG fin 2025	Fond vert PCAET 15% Sollicitation de l'AEAP, FPRNM, FEDER en cours, dans la limite de 80% du montant finançable.	70 000
	Rénovation de l'éclairage public de la ZAC LINE, passage en LED connectés	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en	36 262	D2MARRAGE DES TRAVAUX 1ER TRIMESTRE 2026, délibération et signature convention TE80	TE80: 21,6% fond vert 42,9% CCPC 35,5%	15 335
CCALN	Geothermie pour 100% du chauffage de l'Eau et 40% du chauffage de l'Air au Centre Aquatique ALMEO	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en	640 620	Convention de maîtrise d'œuvre avec TE80 , délibération du conseil communautaire du 2 octobre 2025	CCRT80 : 49 % = 316 000 € DETR : 150000 € (23,4%) Fonds Vert : 4.67% = 30000 € CCALN : 20 % = 128 124 €	30 000
	Rénovation de l'éclairage du gymnase de Moreuil, passage en LED connectés sur l'ensemble du bâtiment	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour	31 000	decision du bureau communautaire du 8/12/2025 pour la réalisation des Travaux avant fin décembre 2025	80% fond vert	24 800
CCNS	Rénovation de l'éclairage du parc d'activité des Hauts de Nièvre, passage en LED avec objectif de réduction des consommations	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en	148 000	Délibération conseil communautaire décembre 2025	Etat DETR 40% Fond vert 56,7% ccns 20%	84 024
CCTNP	Rénovation de l'école de Bernaville et remplacement du système de chauffage par de la géothermie avec gain énergétique supérieur à 60%	Axe 2 : un territoire à énergie positive , consommer moins d'énergie et développer les ENR pour un territoire autonome en énergie - Action 1 :	1 023 276	délibération du plan de financement (conseil communautaire du 18/12/25) pour démarrage des travaux juin 2026	DETR : 40 % TE 80: 5,9% ademe 4,9% fond vert 12,7%	129 688
			13 315 529			1 152 788

**Attention** : Il est rappelé que les EPCI doivent délibérer pour percevoir la subvention avant la fin du mois de janvier 2026.

## 6. FINANCES : Avenant convention CRRTE

En parallèle du fonds vert PCAET, une démarche a été entreprise auprès de la Préfecture pour la mise en place d'un avenant 2024/2026 relatif au Contrat pour la Réindustrialisation et la Réussite de la Transition Ecologique (CRRTE) du Pôle Métropolitain u Grand Amiénois.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le CRTE signé en juin 2021 entre le PMGA et l'État, pour les années 2024 à 2026. 41 projets (sur les 71 projets remontés) ont été identifiés et priorisés, jugés matures, structurants pour le développement du territoire et qui répondent aux enjeux de transition du territoire. Les projets dits matures sont ceux susceptibles de voir leurs travaux engagés avant fin 2026. La synthèse ci-dessous illustre pour chaque thématique issue de la COP départementale, l'engagement des EPCI à mettre en œuvre des projets concrets pour un montant total de plus de 89 M€.

Plus de la moitié de cette enveloppe (53 M€) est dédiée à des projets liés au cycle de l'eau, à la reconquête des friches et à l'industrie. Les autres projets sont répartis de manière assez homogène entre les thématiques de la transition alimentaire, de la biodiversité, de la mobilité et de l'énergie avec une enveloppe moyenne de l'ordre de 8,7 M€ pour chacun de ces axes.

Cette liste n'épuise donc pas la liste des démarches engagées par les acteurs du territoire en faveur de cette transition écologique, mais elle met en exergue les projets les plus emblématiques, ceux qui auront fait la « signature » de ces territoires sur la courte période concernée (2024-2026).

- JJ. STOTTER indique que, lors de la COP Départementale du 08 décembre 2025, le préfet a souligné son intérêt aux projets de réindustrialisation des territoires et à la requalification des friches existantes.
- Le Président rappelle que le Pôle métropolitain joue un rôle essentiel auprès des territoires en termes de conseil, permettant d'orienter le choix des projets à retenir pour optimiser les financements. Nous garantissons une veille sur les subventions disponibles et nous assurons de la qualité des dossiers déposés afin de maximiser les aides que peuvent percevoir les territoires.

Thématique COP	CAAM	CC2SO	CCALN	CCGR	CCPC	CCTNP	CCNS	CCVS	Total
Friches			6,35	15,00	6,26				27,62
Cycle de l'eau		2,74		0,50	1,79	16,82		1,52	23,36
Énergie	7,87		0,64		0,15	1,05	0,15		9,85
Biodiversité, nature en ville	8,82	0,18							9,00
Alimentation et transition agricole		8,33			0,15				8,48
Mobilité	7,27				0,35				7,61
Industrie					2,60				2,60
Bâtiment				0,50					0,50
Total en M€	23,95	11,25	6,99	16,00	11,30	17,86	0,15	1,52	89,03

Liste des projets retenus au titre du financement AVENANT CRRTE 2024-2026

EPCI	THEMATIQUE	PROJETS CRTE 2024-2026	COUT € HT
CAAM	Biodiversité, nature en ville	Parc de la Hotoie	5 981 750
		Travaux de végétalisation/désimperméabilisation de cours d'écoles	1 231 000
		Camon. Requalification du secteur des jardins des quelettes en parc nourricier de coeur de ville	1 607 000
	Énergie	Géothermie; Saint Sauflieu	1 307 571
		Réhabilitation de l'école pigeonnier A ; Amiens	2 583 333
		Rénovation; école Sains en Amienois	375 000
		Centrale solaire STEP Ambonne et autoconsommation	1 250 000
		Rénovation ville d'Amiens	1 241 667
	Mobilité	Rénovation Amiens Métropole	1 110 000
		Ville d'Amiens, aménagements cyclables, stationnement et petits équipements	3 736 426
CC2SO	Alimentation et transition agricole	Amiens Métropole, aménagements cyclables, stationnement et petits équipements	3 530 145
	Biodiversité, nature en ville	Création d'un Pôle Alimentaire Local	8 333 333
	Cycle de l'eau	Travaux de végétalisation/désimperméabilisation de cours d'écoles	183 333
CCALN	Énergie	Déconnexion de surfaces actives eaux pluviales des réseaux unitaires eaux usées	1 200 000
		Promotion de la réutilisation des eaux usées traitées	1 537 125
	Friches	projet Géothermie ALMEO	640 620
CCGR	Bâtiment	projet Réhabilitation de la Friche Tubesca en Tiers Lieu	1 154 850
	Cycle de l'eau	projet Réhabilitation friche industrielle – Maison de Santé Pluridisciplinaire	5 198 111
	Friches	Réhabiliter et agrandir le siège administratif de la Communauté de communes du Grand Roye	500 000
CCPC	Alimentation et transition agricole	Lutter contre l'érosion et le ruissellement	500 000
		Création de deux pôles culturels sur le territoire du Grand Roye, réhabilitation de 2 friches	15 000 000
	Cycle de l'eau	Projet Transition Agricole et Agroalimentaire	150 000
		Déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement à Albert et Méaulte	651 000
		Etudes préalables pour la réhabilitation et l'automatisation des ouvrages du fleuve Somme non domanial	135 000
		Lutter contre le ruissellement à Bray sur Somme	80 000
		Lutter contre le ruissellement à Irles	367 113
	Énergie	Lutter contre le ruissellement à Miraumont	371 613
		Lutter contre le ruissellement à Morlancourt	181 901
		Industrie	Implantation industrielle d'une filière SAF / carburants durables sur le territoire
Mobilité	Terrains clés en main sur la ZAC Aéroport de Picardie	2 600 000	
	Friches	Mise en place d'un service de Transport à la demande (TAD)	200 000
CCTNP	Cycle de l'eau	Mise en place d'une station d'autopartage	80 000
		Mise en place d'une station vélo à assistance électrique en libre-service	66 500
	Énergie	Requalification d'une friche pour accueillir des équipements publics et une résidence intergénérationnelle (Phase I)	3 906 225
CCVS	Cycle de l'eau	Requalification d'une friche pour accueillir des équipements publics et une résidence intergénérationnelle (Phase II)	2 357 072
CCNS	Cycle de l'eau	Mise en conformité des stations d'épuration	15 000 000
		Lutte contre l'érosion et le ruissellement, Bernavillois	704 101
	Énergie	Lutte contre l'érosion et le ruissellement, Beauval et Gésaincourt	1 115 000
CCNS	Énergie	Géothermie et rénovation école Bernaville	1 045 276
		Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Saily Laurette	1 520 000
Total général		Rénovation de l'éclairage du parc d'activité des Hauts de Nièvre	148 000
			<b>89 030 065</b>

## 7. SCOT : Concertation publique

### Concertation SCOT

*Découvrez les orientations d'aménagement soumises à la population par les élus du grand amiénois, et donnez votre avis*

→ Visitez les EXPOSITIONS d'Amiens

Du 1<sup>er</sup> au 16 décembre 2025 :  
Hôtel de ville - Hall Est, 1<sup>er</sup> étage

Du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 6 janvier 2026 :  
Hôtel de Région - Hall du 15, mail Albert 1<sup>er</sup>  
Maison des projets - Atrium / Mairie secteur Nord

→ Rencontrez-nous sur le marché de Noël d'Amiens

*Nous vous attendons les 8 et 16 décembre 2025 dans les chalets blancs du square René Goblet pour vous offrir le cahier de synthèse du Courrier Picard !*

→ Consultez les documents de synthèse sur le site [grandamiinois.fr](http://grandamiinois.fr)

---

*Contribuez à l'élaboration du projet territorial*

→ Réagissez jusqu'au 6 janvier 2026 inclus à l'adresse  
[contact@grandamiinois.com](mailto:contact@grandamiinois.com)

*Participez aux réunions publiques pour échanger avec nous, de 18h30 à 20h30*

**Lundi 8 décembre 2025 - Beauquesne**

*Espace de Vie Sociale Flot du Bac - 4, rue du Bac*  
---

**Mardi 9 décembre 2025 - Moreuil**

*Salle Antoine Vitez - Place Victor Hugo*  
---

**Lundi 15 décembre 2025 - Poix-de-Picardie**

*Salle de la Justice de Poix - 4, rue Saint-Denis*  
---

**Mardi 16 décembre 2025 - Amiens & visio**

*Salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville ou visioconférence*

## 8. INSTANCES SYNDICALES : Calendrier prévisionnel post-électoral

20 JANVIER 2026	Bureau syndical : BP 2026
9 FEVRIER 2026	Comité syndical : BP 2026
15 et 22 MARS 2026	Elections municipales
AVRIL 2026	Installation des Conseils communautaires
FIN MAI 2026	Installation du nouvel exécutif du Comité syndical du PMGA
JUIN 2026	Comité syndical : Approbation du Compte administratif 2025, décisions modificatives, etc.

Le Président informe l'assemblée qu'il envisage de réunir le nouvel exécutif à l'issue des différentes élections afin de présenter le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, préciser ses compétences, rappeler les projets menés mais également discuter des modalités d'évolution à envisager sur le prochain mandat, tout en tenant compte de nos expériences. Ceci en vue d'élargir les mutualisations possibles.

Faisant un aparté sur le tourisme, le Président aspire à ce que l'on puisse tirer les enseignements des erreurs qui ont pu être commises mais également à valoriser les réussites accomplies. L'objectif est d'aboutir ensemble à une vision de territoire plus audacieuse et se tourner vers l'avenir, en comprenant que nous avons tout intérêt à nous unir et à mutualiser un maximum de projets pour faire face aux influences territoriales à venir. Il défend l'unité et le partage. Il invite les membres du Comité syndical à ne pas s'enfermer dans le huis-clos de leurs collectivités.

Aucune remarque complémentaire n'est relevée.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.



Le Président

  
P. RIFFLART